

Image not found or type unknown



réévaluation pension alimentaire

Par **Emilie1106**, le **29/08/2019** à **12:14**

bonjour je suis divorcée depuis 2014 je perçois une PA de 240e par mois pour mes 2 enfants de 10 et 12 ans selon la convention de divorce ou il était précisé que la garde partagée se ferait 1 weekend sur 2 et la moitié de toute les vacances scolaires. Depuis 3 ans mon ex mari a déménagé a 800km et ne prend donc les enfants que 2 semaines par an en moyenne l'été je souhaiterai donc faire réévaluer la PA que faire ??